



HAL
open science

U 2000 et l'aménagement du territoire universitaire.

Myriam Baron

► To cite this version:

Myriam Baron. U 2000 et l'aménagement du territoire universitaire.. Presses Universitaires de Caen. Un géographe dans le siècle. Hommage à Armand Frémont., pp.295-299, 2022, 979-10-91823-05-0. ⟨halshs-04041458⟩

HAL Id: halshs-04041458

<https://shs.hal.science/halshs-04041458v1>

Submitted on 15 Jun 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

U 2000 et l'aménagement du territoire universitaire.

Quelles thématiques pour quelles actualités ?

Myriam BARON, professeur des universités en géographie
Univ Paris Est Creteil, LAB'URBA, F-94010 Creteil, France
myriam.baron@u-pec.fr

Myriam Baron est professeur de géographie à l'université Paris-Est Créteil et membre du Lab'Urba. Une partie de ses recherches a porté sur les caractéristiques du système universitaire français et sur ses dynamiques au cours des soixante dernières années, ainsi que sur les mobilités étudiantes et leurs rapports aux territoires. Elle travaille actuellement sur les trajectoires étudiantes et sur ce que les thèses qualifiées au CNU disent des structurations disciplinaires et des hiérarchies universitaires.

Les mobilisations autour de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) depuis le mois de janvier 2020 ont remis au premier plan les réflexions et analyses sur les politiques publiques et leurs conséquences sur l'organisation et le fonctionnement de la recherche mais aussi de l'enseignement supérieur, notamment des universités (Mespoulet, 2012 ; Musselin, 2001 ; Musselin, 2017 ; Chapoulie et *al.*, 2010). Ont ainsi été mis en avant puis fustigés les établissements dits de recherche intensive, la hiérarchisation des universités et les attractivités différenciées qui peuvent en partie en découler, sans oublier les inégalités des choix de formation offerts aux étudiants. Ces thèmes ressurgissent régulièrement au cours des mouvements qui se sont structurés en réaction aux lois qui ont régi les transformations des universités et de la recherche depuis la seconde moitié des années 2000. On mentionnera pour mémoire la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Que de chemins parcourus depuis les années 1990 (de Gaudemar, 1991) et la mise en place du programme U2000. A bien y regarder ce n'est pas si sûr.

1. Territoires, aménagements, universités et universitaires

Pour s'en convaincre, il suffit de reprendre les écrits d'Armand Frémont parus dans la revue *L'Espace géographique* en 1990 dans un dossier portant sur l'aménagement du territoire universitaire. Le propos était sans concession : « dans la réalité, le territoire universitaire est inégalitaire, malgré les lois et règlements, malgré les apparences, malgré le consensus égalitaire ». L'explicitation plus qu'efficace : « la carte universitaire de la France épouse, sans doute en les accentuant, tous les contrastes de l'armature urbaine et économique de l'Hexagone ». Il était aussi question de tensions entre tentation provinciale prônant la multiplication des sites universitaires, tentation régionale affirmant une libération des universités de la tutelle de l'Etat et tentation parisienne visant à renforcer l'existant pour faire face à la compétition internationale et ses exigences.

On y trouve aussi des axes de réflexions et de débats mis en avant par Bernard Debarbieux, Thérèse Saint-Julien et Roger Brunet. Ceux-ci ont concerné la conception voire les conceptions de l'aménagement du territoire et de possibles voire d'inévitables confusions entre aménagement du territoire universitaire et aménagement du territoire par l'université.

Les réflexions se concentraient également sur l'adossement du système universitaire français à la hiérarchie urbaine et sur les déséquilibres territoriaux qui en résultaient. Autant d'éléments qui ont donné lieu à de vifs débats, contribué à actualiser et surtout renouveler des recherches. Autant d'éléments qui sont toujours d'actualité même si le contexte semble avoir changé avec ce qu'il est coutume d'appeler la généralisation du New Public Management, l'omniprésence des classements internationaux.

2. Universités, villes et réseaux

Pour dépasser l'adossement du système universitaire à la hiérarchie urbaine française, des universités correspondant à des réseaux de villes ont été créées, comme l'Université de Bretagne Sud structurée entre Vannes, Lorient et Pontivy ou encore l'Université du Littoral Côte d'Opale entre Calais, Dunkerque, Boulogne-sur-mer et Saint-Omer. Dans la mesure où elles n'établissaient pas de hiérarchie entre les différents pôles mais sous-entendaient plutôt une complémentarité des spécialisations, ces nouvelles structurations spatiales des universités ne pouvaient qu'interpeller. Nous n'étions pas encore aux réseaux d'universités proposés par Armand Frémont pour « mieux répartir des formations doctorales ». Il était alors question du réseau des trois universités normandes associées à celles d'Amiens ; de l'association Besançon-Dijon voire de l'ensemble Orléans-Tours-Poitiers-Limoges. Face à cette proposition, les 3 interlocuteurs d'Armand Frémont tenaient à rappeler que « la robustesse et l'efficacité d'un réseau se mesurent à la force du projet commun, et à sa capacité d'engendrer, dans une proximité raisonnable, des avantages que l'on ne saurait trouver ailleurs ». Ils se sont ainsi interrogés sur « les projets et les avantages » susceptibles « d'inciter les universités et tous les autres établissements d'enseignement supérieur à jouer la carte de l'interdépendance régionale ». Ce faisant, il s'agissait de questionner la pertinence de l'échelle régionale. Après les expériences des ComUE aux fortunes diverses et aux bilans incomplets, les questions suscitées par cette proposition sont loin d'être dépassées.

Au-delà, les choix mis en avant au moment du programme U2000 semblent trouver leurs origines dans des réflexions dont une partie remonte aux années 1870. Il en est ainsi des réseaux esquissés par M. Waddington, après la loi de 1875. Selon les propos de L. Liard (1890), cette proposition « avait le mérite de ne rien détruire, de ne rien supprimer ». Il s'agissait de regrouper « les trop nombreux établissements d'enseignement supérieur, facultés et écoles préparatoires, disséminés sur tout le territoire. Chaque groupe se serait appelé université. À chaque université aurait correspondu « un siège métropolitain et des sièges suffragants. C'eût été une sorte de système sidéral, avec un astre central et des satellites » (Liard, 1890). Ainsi, le périmètre de l'université de Paris se serait étendu au-delà des facultés de Paris, jusqu'aux facultés de Caen, l'école de médecine de Rouen et celle de Reims ; l'université de Lyon eût englobé, au-delà des facultés de Lyon, celles de Grenoble, celles de Dijon, celles de Clermont ; l'université de Montpellier eût fait graviter, autour des facultés de Montpellier, celles de Toulouse, celle de Montauban, celles d'Aix, celle de Marseille, et jusqu'aux écoles d'Alger. [...] Au-delà de l'aspect séduisant d'un tel projet, des questions surgissent sur le contenu réel de telles entités : simples juridictions, circonscriptions géographiques et administratives. Les mises en réseau des universités

semblent ainsi se heurter à des enjeux territoriaux majeurs : déséquilibres entre Paris et la province, système universitaire national opposé à une approche décentralisatrice, voire régionaliste, pour ne pas dire provincialiste, sans oublier les références aux autres modèles d'organisation comme l'Italie et l'Allemagne par exemple. Sans doute serait-il plus juste de dire que ces réorganisations « avortées » ou inabouties du système universitaire français rendent compte des rapports complexes et relativement équilibrés entre ce qui peut être appelé le pouvoir central et les représentants des collectivités territoriales.

3. Universités, proximités et opportunités

En lien, les co-financements des différentes opérations avec les collectivités territoriales mis en avant au moment du programme U2000 invitent à réétudier ce qui pourrait être appelé les grands moments de la constitution du territoire universitaire notamment la fin du XIX^e siècle au moment de l'édification des Palais de la République (Baron et *al.*, 2015 ; Baron et Vadelorge, 2015). On rappellera encore les écrits de Louis Liard (1890) sur le premier accord systématique entre le gouvernement de la République et les villes qui abritaient des facultés, pour reconstruire les bâtiments : « des villes comme Grenoble, comme Caen, comme Rennes, pour n'en pas citer d'autres, qui ont dépensé des millions à bâtir des palais ou des ateliers à la science. Elles l'ont fait à la demande de l'État, avec l'aide de l'État ». A l'époque, la contribution des villes dépassait celle de l'État. Ces quelques faits présentent d'étranges similitudes avec le financement du programme U2000. La participation volontaire des collectivités territoriales, initialement estimée à 30 % du total des opérations, sera finalement multipliée par 2,4 et atteindra plus de 16,2 milliards de francs. C'est ce que souligne le bilan financier des vingt-trois académies de province : l'État a apporté un peu plus de 40 % des financements, tandis que ceux de l'ensemble des collectivités territoriales sont supérieurs à 53 %.

Ces co-financements peuvent ainsi être considérés comme l'opportunité vue par les représentants des collectivités territoriales de satisfaire une demande de rapprochement de l'offre de formations universitaires de la demande. Car ces engagements des collectivités territoriales ont aussi à voir avec un des leitmotivs du programme U2000 : corriger les dimensions spatiales des inégalités sociales d'accès à l'université. Les travaux de recherche récents, portant notamment sur les étudiants franciliens, montrent combien ce champ de recherche est fécond et toujours d'actualité (Blanchard, 2014 ; Choplin et Delage, 2011 ; Frouillou, 2017). Les mobilités quotidiennes des étudiants articulent en effet plusieurs espaces (domicile, université, mais aussi loisirs, travail et commerces). Plusieurs formes de spatialités coexistent, associant des lieux fortement investis, dans une logique de proximité du domicile pour les relations sociales issues de l'enfance et du lycée, et des lieux investis de manière temporaire dans une logique plus réticulaire pour l'université, le travail ou les commerces. Il s'agit alors de travailler sur le décalage entre l'espace universitaire régi et l'espace universitaire vécu dans la mesure où les pratiques quotidiennes des étudiants comme leurs représentations du paysage universitaire sont susceptibles de suivre des « logiques » différentes et renvoyer à des imaginaires spatiaux différents de ceux des « décideurs » (aménagement régionaux, planificateurs du ministère de l'Éducation nationale).

Ces pratiques et ces représentations conduisent finalement à poser un nouveau regard sur les choix d'implantations universitaires faits depuis 50 ans. Elles participent ainsi aux réflexions sur ce qui peut être appelé l'évaluation des politiques publiques notamment la manière dont a été redessiné, déconcentré et densifié le paysage universitaire.

Ces quelques éclairages sont l'occasion de souligner l'absence de capitalisation, de mémoire dans les analyses menées sur les mises en espace des universités. Il semble nécessaire d'entreprendre un travail systématique sur les rapports entre État central et collectivités territoriales vis-à-vis du fait universitaire, sur les modèles d'organisation récurrents de la carte universitaire en France depuis plus de deux siècles, autrement dit depuis la création de l'Université impériale, et, de manière plus générale, sur les thématiques récurrentes dans le fonctionnement et le développement de l'Université française.

Références bibliographiques

- Baron, M., Barrera, C., & Birck, F. (2015). Universités et Territoires, du passé faisons table rase ? *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°109, p.18-27.
- Baron, M., & Vadelorge, L. (2015). Les universités parisiennes dans la tourmente des regroupements, *Métropolitiques*, <https://metropolitiques.eu/Les-universites-parisiennes-dans.html> .
- Blanchard, S. (2014). Mobilités et pratiques de loisirs des étudiants débutants. Le cas de l'Université de Créteil. *Espaces et sociétés*, 159(4), 127-146. <https://doi.org/10.3917/esp.159.0127>
- Brocard M. (1981). « Aménagement du territoire et développement régional : le cas de la recherche scientifique », *L'Espace géographique*, n° 1, p. 61-73.
- Brunet, R. (1990). Point de vue : L'université, la ville et la région. *L'Espace géographique*, tome 19-20, n°3. p. 213. DOI : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1990.2986> www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1990_num_19_3_2986
- Chapoulie, J. M., Fridenson, P., & Prost, A. (2010). Mutations de la science et des universités depuis 1945. *Le Mouvement social*, 233(4).
- Choplin, A., & Delage, M. (2011). Mobilités et espaces de vie des étudiants de l'Est francilien : des proximités et dépendances à négocier. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <https://journals.openedition.org/cybergeo/23840>
- Debarbieux, B. (1990). Quel aménagement du territoire pour l'université française ? Réflexions suggérées par les débats actuels sur l'organisation territoriale de l'université en France. *L'Espace géographique*, 19(3), 203-206.
- Frémont, A. (1990). L'aménagement du territoire universitaire, note complémentaire, *L'Espace géographique*, tome 19-20, n°3, 1990. p. 211. DOI : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1990.2985> www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1990_num_19_3_2985
- Frouillou, L. (2017). *Ségrégations universitaires en Île-de-France. Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes*. Paris, Documentation Française (La).
- de Gaudemar, J. P. (Ed.). (1991). *Formation et développement régional en Europe*. Paris, La Documentation Française.
- Lecocq M.-C. et Delamarre A. (dir.). (1998). *Développement universitaire et développement territorial. L'impact du plan U 2000 (1990-1995)*, Paris, La Documentation française – DATAR.

Mespoulet, M. (dir.) (2012). *Université et territoires*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection Espace et Territoires.

Musselin, C. (2001). *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF.

Musselin, C. (2017). *La grande course des universités*, Paris, Presses de Sciences Po.

Saint-Julien, T. (1990). L'université et l'aménagement du territoire. *L'Espace Géographique*, 19/20(3), 206-210. Retrieved September 25, 2020, from <http://www.jstor.org/stable/44381046>

Saint-Julien, T. & Le Goix, R. (dir.) (2007). *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, collection Mappemonde.